Décision 15-DCC-122 du 28 septembre 2015

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier situé à Condé-sur-l'Escaut par la Caisse des Dépôts et Consignations aux côtés d'Apreva Mutuelle

Posted on: 20 octobre 2015 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Caisse des Dépôts et Consignation et sté APREVA Mutuelle
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Actif immobilier à usage de maison de santé pluridisciplinaire

Lire

le texte intégral de la décision
228.01 Ko